SNTPCT
10 rue de Trétaigne
75018 PARIS
Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision
Tél. 01 42 55 82 66
Courrier électronique : contact@sntpct.fr Site : www.sntpct.fr
Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 –
représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

Communiqué du 16 juin 2026

Convention collective de la Production de films d'animation

Négociations de revalorisation des salaires minima garantis 2026 (suite) ?

Après consultation et examen des propositions des Syndicats des producteurs , les membres du syndicat ont décidé :

- de revendiquer une amélioration de leur contreproposition pour le moins indécente, en leur rappelant l'accélération récente de l'inflation (actuellement 2,41 %, entérinée par une revalorisation du SMIC au 1er juin 2026 de ce pourcentage).

Le 9 juin 2026, AnimFrance et le SPI nous font une nouvelle proposition : **1,8 % pour les catégories 1 à 3 et 2 % pour les catégories 4 à 6**, ainsi que la revalorisation préalable au niveau du SMIC des 54 fonctions CDI tombées en dessous du SMIC.

(remarquons au passage qu'ils sont à 0,2 % près pour nos salaires !)

À prendre ou à laisser…

Pour les patrons réunis dans leur Syndicat, la négociation s'arrête là,

Signature ou mobilisation ?

La décision de notre Syndicat de signer ou de ne pas signer revient aux techniciens réunis en son sein.

Nous tiendrons informés l'ensemble des professionnels de l'animation de la position qu'ils entendent prendre quant à cette proposition.

Rappel : Le niveau de nos salaires dépend de notre nombre à être rassemblés dans notre Syndicat.

Ni plus ni moins.

À suivre…

Toute rumeur visant à imputer à la partie salarié l'échec des négociations se heurte au fait que notre Syndicat les suit de près et formule des contrepropositions. Il peut survenir que ces rumeurs se propagent dans telle ou telle entreprise, **elles relèvent de la mauvaise foi manifeste et visent à discréditer les actions des techniciens rassemblés dans le SNTPCT.**